

Accueillons et défendons

- Le Sgen-CFDT :**
- c S'oppose à la disparition des MI-SE et des aides éducateurs.
 - c Il continue d'exiger un statut rénové d'étudiant surveillant.

Cependant la loi créant les assistants d'éducation a été votée et les textes réglementaires publiés.

Soucieux de l'intérêt des élèves, des équipes éducatives et des jeunes qui postulent, le Sgen-CFDT n'appelle pas les personnels à entraver le recrutement des assistants d'éducation



les assistants d'éducation

Un réel contrôle par les CA du contrat de travail :

- missions,
- quotité,
- durée,
- lieux d'exercice,
- formation.

La mise en place de commissions consultatives paritaires des assistants d'éducation permise par la loi,

Avec le Sgen-CFDT
revendiquons :

Une augmentation des moyens d'encadrement :

- dans les écoles, collèges et lycées,
- en faveur de l'accueil des jeunes handicapés,

Une amélioration du statut des assistants d'éducation :

- conditions de travail et de rémunération,
- droits sociaux,
- droits à la formation